

**Interventions de Danielle BOUSQUET,
Elisabeth MOIRON-BRAUD et Ernestine RONAI**

Présidente du HCEfh, et Co-Présidentes de la commission Violences de genre

**Remise de l'Avis relatif au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles
dans les transports en commun
à Mme la ministre en charge des droits des femmes, Pascale BOISTARD**

Le 16 avril 2015, 14, avenue Duquesne, 75 007 Paris

Seul le prononcé fait foi

Danielle BOUSQUET, Présidente du HCEfh

Madame la Ministre,
Mesdames les parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est une déclinaison concrète de la problématique plus large du genre et de l'espace public. Nous traitons de cette problématique dans le rapport consacré aux inégalités territoriales remis au Gouvernement en juin 2014. Que disions-nous alors ?

Nous rappelions qu'en tous points du globe, et aux quatre coins de la France, la division sexuée du travail a établi des rôles de sexe, justifiés par des stéréotypes de sexe :

- les femmes, par leur rôle social de « reproductrice », seraient assignées aux tâches domestiques - au travail gratuit -, à l'intérieur du foyer – c'est-à-dire l'espace privé –
- alors que les hommes, en tant que « chef de famille », auraient la responsabilité de la pérennité économique du ménage en allant travailler à l'extérieur – c'est-à-dire l'espace public.

Rappeler cet ordre sexué inégalitaire justifié par des stéréotypes est utile pour comprendre POURQUOI, encore aujourd'hui :

- les usages de l'espace public sont différents entre les femmes et les hommes ;
- pourquoi, la conception d'un quartier, d'une place, ou d'une rame de métro n'est pas neutre mais conforte ou transforme les rapports de sexe ;
- et pourquoi les femmes sont l'objet d'un contrôle social important via des rappels à l'ordre sexistes, notamment dans les transports.

Ces rappels à l'ordre vont des formes les plus graves, comme le viol, aux manifestations de sexisme les plus banalisées, comme les sifflements ou les regards insistants. Ces dernières manifestations, plus diffuses, sont désormais visibles sous le terme de « harcèlement de rue ». C'est grâce aux mobilisations d'associations féministes que ces manifestations de sexisme sont dans le débat public et dans le radar des politiques publiques.

La contestation de ces agressions sexistes n'est pas propre à la France. C'est un mouvement international. Je profite de cette tribune pour exprimer ma solidarité avec les 5 militantes féministes chinoises arrêtées puis libérées sous conditions alors qu'elles s'apprêtaient à distribuer des tracts et des autocollants contre le harcèlement sexuel dans les transports publics. 3 ont été libérées le 13 avril, mais 2 resteraient encore en prison.

Cette une problématique puissante car elle est ancrée dans la vie quotidienne de toutes les femmes, et qu'elle appelle à refuser l'ordre des choses.

Je vous remercie Madame la ministre, d'avoir su rapidement entendre les associations mobilisées, et depuis, pour avoir porté ce sujet au niveau interministériel aux côtés de vos collègues de l'Intérieur et des transports.

4 chiffres clés peuvent contribuer à mieux décrire le phénomène de harcèlement sexiste et violences sexuelles dans les transports, ainsi que ses impacts :

- Les femmes représentent 2/3 des voyageurs des transports publics ;
- 100% des utilisatrices des transports en commun ont été au moins une fois dans leur vie l'objet de harcèlement sexiste ou agressions sexuelles, conscientes ou non que cela relève du phénomène ;
- Les jeunes femmes sont particulièrement concernées. Dans plus de 50% des cas, la 1ère agression intervient avant 18 ans.
- Cela conduit à ce que le sentiment d'insécurité dans les transports en commun soit, en Ile de France par exemple, deux fois plus fort chez les femmes que chez les hommes.

Au cours de ces trois derniers mois de travail, nous avons pu entendre des propos selon lesquels le problème serait davantage un problème de perception d'insécurité par les femmes, plutôt qu'un problème réel d'insécurité. Cette une remise en question récurrente alimentée qui plus est par le peu de données chiffrées existantes.

Il est vrai que l'on note un hiatus important entre le fort sentiment d'insécurité exprimé par les femmes, notamment dans les transports, et les chiffres des faits recensés par les services de police.

On serait donc tenté de s'arrêter là et de conclure à une peur fantasmée que ressentiraient les femmes que l'on va rassurer par trois coups de peinture et une belle musique d'ambiance.

L'étude sérieuse de ce sujet réfute cette thèse et casse le mythe du « sentiment d'insécurité » qui serait une vue de l'esprit, une réaction émotionnelle des femmes : non, les femmes ne sont pas plus froussardes, mais bien davantage harcelées !

Or, qui va aujourd'hui à la police pour dénoncer une insulte sexiste, une main aux fesses ou une invitation sexuelle insistante et oppressante ?

Le biais est moins du côté des femmes que de celui des statistiques publiques sur l'insécurité. L'enquête de victimation nationale et dédiée à ce phénomène que nous appelons de nos vœux viendra définitivement trancher ce débat.

Je pensais important d'insister sur ce point.

L'Avis qui vous est présenté aujourd'hui :

- Retient un intitulé - « harcèlement sexiste et violences sexuelles » - et une définition ;
- Pose un diagnostic et donne à voir des témoignages sur les violences subies et leurs impacts ;
- Et enfin, et c'est là le plus important, formule des recommandations.

Il s'agit du 1er Avis institutionnel sur la question, adopté à l'unanimité de nos membres en assemblée plénière le 2 avril dernier, et qui doit beaucoup à l'implication de nos 2 co-présidentes de la commission « Violences de genre », Ernestine Ronai et Elisabeth Moiron-Braud, du Secrétaire général, Romain Sabathier, et de la Rapporteuse, Caroline Ressayot. Je salue d'autant plus la très grande qualité de ce travail collectif qu'il a été mené dans un délai resserré.

Enfin, je tiens au nom du Haut Conseil à l'Egalité à remercier l'ensemble des personnes auditionnées dans le cadre de ce travail : la SNCF et la RATP – transporteurs déjà engagés sur ce sujet -, l'Observatoire national de la délinquance dans les transports, ainsi que les

associations Genre et Ville, Mémoire traumatique et victimologie, Osez le féminisme ! et le collectif Stop Harcèlement de rue. C'est autant d'acteurs et d'actrices déjà en mouvement et avec qui nous avons bien l'intention de poursuivre la riche collaboration entamée à l'occasion de ce travail.

Cette collaboration et mobilisation nous les souhaitons les plus larges possibles, et c'est la raison pour laquelle je me réjouis également de la présence aujourd'hui :

- De l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP), du groupe Keolis qui gère notamment le métro de Lyon ou le tramway de Lille, ou l'Unité de coordination de la sécurité dans les transports en commun ;
- D'élues locales comme Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, ou Claire Donzel, conseillère régionale de Rhône-Alpes;
- Et enfin de Christine Lazerge, Présidente de la CNCDH, que je salue.

Le sujet qui nous rassemble aujourd'hui est définitivement une affaire de droits humains ! Les transports et l'espace public ne doivent pas être les lieux de la liberté de quelques-uns, mais le véhicule de la mixité et de l'égalité entre toutes et tous !

Je laisse la parole aux co-présidentes de la commission Violences, Elisabeth Moiron-Braud, magistrate, et Ernestine Ronai, responsable de l'Observatoire départemental contre les violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis. Elles vont tour à tour vous donner un éclairage juridique et vous présenter la définition retenue dans l'Avis, puis vous présenter les recommandations principales.

Elisabeth MOIRON-BRAUD, Co-Présidente de la Commission Violences de genre du HCEfh

Simone de Beauvoir disait très justement : « *Nommer, c'est dévoiler. Dévoiler, c'est déjà agir* ». Nous avons voulu à travers cet avis mettre des mots sur ces maux que vivent quotidiennement un grand nombre de femmes dans les transports en commun, sortir les actes de violences ou de harcèlement sexiste dont elles sont victimes de leur banalisation et de leur minimisation.

A titre d'exemple, une insulte sexiste ne constitue pas des « propos déplacés » mais une injure punie par la loi. Ou encore, une main sur les fesses n'est pas une main « baladeuse » mais bien une agression sexuelle, pouvant être punie de 75 000 euros d'amende et de 5 ans d'emprisonnement.

Plutôt que parler de harcèlement de rue ou harcèlement sexiste nous avons choisi de parler de « Harcèlement sexiste et violences sexuelles » qui recouvre une grande variété de situation : sous le mot harcèlement sexiste on trouve à la fois des actes isolés tels que des sifflement, un regard lubrique ou encore des commentaires d'évaluation comme le tristement célèbre « t'es bonne » non punis par la loi, et des actes qui tombent sous le coup de la loi tels traiter une femme de salope qui est une injure punie de 6 mois de prison et 75000 euros d'amende.

Quant aux violences sexuelles, elles sont toutes interdites par la loi. Il s'agit des infractions d'exhibition, de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles comme le fait de mettre la main sur les parties sexuelles que sont notamment les cuisses, les seins, les fesses, et enfin le viol.

Ainsi la définition que nous avons retenue poursuit trois objectifs :

1. montrer le continuum des violences : d'un climat de sexisme le plus diffus aux violences sexuelles les plus graves (et à ce titre le tableau présenté page 14 de l'Avis comme les témoignages p.15 montrent bien la diversité des manifestations)

2. rappeler les interdits posés par la loi pour mettre fin à ce déséquilibre entre la gravité de ces actes et la tolérance de l'opinion publique à leur égard. Les agresseurs pourront ainsi prendre consciences de la gravité de leurs actes et les femmes qui en sont victimes pourront connaître leurs droits et les faire valoir (*le tableau page 14 opère ainsi un essentiel rappel de la loi*)
3. et enfin, souligner les impacts multiples et importants sur la liberté de circulation des femmes, et plus généralement sur leur façon d'occuper l'espace public, mais aussi l'impact sur leur comportement, leurs tenues ainsi que sur leur santé.

Ces impacts sont trop souvent ignorés ou minimisés alors que pourtant, ils pèsent de façon quasi quotidienne sur la vie des femmes usagères, et ce à plusieurs niveaux :

- Tout d'abord, au niveau de leur MOBILITE : quels trajets prendre, quels modes de transport privilégier, à quels horaires ... les consultations organisées par le HCEfh ont notamment montré que les femmes ne voulant pas prendre les transports seules après une certaine heure le soir ne sont pas rares !
- Puis, au niveau de leur SANTE : la peur, le stress, la colère ou l'impuissance que les femmes peuvent ressentir constituent une réelle pression psychologique voire physique; Ces conséquences méritent d'être mieux analysés et pris en compte.
- Enfin, au niveau des COMPORTEMENTS : les femmes adoptent des attitudes ou tenues vestimentaires en conséquence : ne pas porter de jupes ou des décolletés, ne pas croiser le regard des hommes, faire semblant de téléphoner, qui sont autant de stratégies d'évitement.

Des propos et des comportements sexistes tolérés ou minimisés par la société et qui conduisent les femmes à se taire et à accommoder leur quotidien en mettant en place des stratégies d'évitement pour diminuer l'exposition à ces violences. En quelque sorte il est fait injonction à la femme de se faire la plus petite possible pour ne pas être repérée comme objet sexuel !

C'est tout cela qu'il faut combattre et à cela qu'il faut apporter des réponses. Avant de passer la parole à Ernestine RONAI sur les recommandations que porte notre Haut Conseil, je vous propose de visionner une illustration de ce à quoi peut ressembler le trajet d'une femme. Ce film d'animation fut primé dans le cadre du Concours EgalitéE qui a été organisé par le ministère des droits des femmes pour le 8 mars 2014. Il a été créé par Clélia Nguyen.

<https://vimeo.com/87179949>

Ernestine RONAI, Co-Présidente de la Commission Violences de genre du HCEfh

Ce film montre bien aussi la question de l'espace mental occupé dont Elisabeth nous parlait concernant les multiples impacts.

Nous l'avons vu, le phénomène en lui-même, comme ses impacts, sont encore mal connus et largement minimisés ou normalisés.

Cela explique pourquoi les réponses apportées jusqu'alors ont été soit inadaptées, soit insuffisantes.

Une prise de conscience collective est donc nécessaire. Tout comme une action publique déterminée, structurée et pérenne. C'est pourquoi nous proposons un Plan National d'Action « Stop au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles sur toute la ligne ».

Sur toute la ligne des violences, toute la ligne des acteurs, et toute la ligne des transports.

Le Plan national d'action recommandé par notre Haut Conseil repose sur 3 orientations et 15 recommandations, qui s'adressent en priorité aux opérateurs de transports, au Gouvernement et aux collectivités locales.

La 1ère orientation vise à mieux : Définir, Mesurer, Evaluer.

Comme la Présidente l'a rappelé, il est apparu qu'il y avait peu ou pas de données disponibles pour mesurer avec précisions l'ampleur du phénomène. Souvent les études sur les transports ne sont pas sexuées ou les études sur les violences faites aux femmes se penchent peu sur l'espace public et les transports en commun, en particulier. Seule l'étude exploratoire de l'Observatoire national de la Délinquance dans les transports (ONDT), a posé les jalons de cette évaluation du phénomène. Grâce à cette saisine, le HCEfh remet un premier avis institutionnel sur la question mais le délai aura été trop court pour que soit conduite une étude statistique plus approfondie. C'est pourquoi le besoin d'une véritable enquête nationale reste entier.

Plus localement, la réalisation du diagnostic comme des solutions à y apporter doit être réalisée de façon concertée, avec les usager.ère.s, pour coller au plus près des réalités et des besoins. Cette co-construction peut prendre diverses formes comme les comités d'usager.ère.s et/ou des « transports exploratoires », sur le modèle des marches exploratoires menées dans certains territoires afin d'identifier les zones estimées dangereuses, peu accessibles et proposer des aménagements pour le confort de tou.te.s. Les réponses ne peuvent en effet pas se réduire à la question de la sécurité.

La SNCF a d'ailleurs déjà pris les devants en organisant un transport exploratoire le 7 mars dernier dans une gare parisienne en présence de Pascale BOISTARD.

La deuxième « Orientation » vise à amplifier l'action des autorités de transport grâce à 4 leviers d'action :

1^{er} levier/ Les systèmes d'alerte et une communication pérenne contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles

2^{ème} levier/ La formation des professionnel.le.s des transports afin de réagir aux situations de violences et d'orienter au mieux les victimes.

3^{ème} levier/ L'expérimentation de programmes innovants d'organisation des transports

Et enfin, dernier levier au niveau des transporteurs, et non des moindres 4/ celui portant sur la disparition des publicités dégradantes pour l'image des femmes qui confortent un climat sexiste dans les espaces de transport. C'est aussi cela agir sur toute la ligne de manière cohérente ! Le cadre est d'ailleurs tout trouvé – du moins au niveau de la RATP puisque son président vient de confier à M. Jean-Paul Bailly une mission d'évaluation de la pertinence des règles de régulation des espaces publicitaires.

- En particulier, le HCEfh propose, par exemple, que le numéro national gratuit d'alerte existant aujourd'hui sur le réseau SNCF – le 31 17 – soit généralisé sur l'ensemble des réseaux de transport et puisse être complété de la possibilité d'envoyer en urgence un SMS. Cela peut être plus facile qu'un appel pour les victimes comme pour les témoins. Nous proposons également et de manière très concrète que le 3717 soit inscrit de façon visible sur les titres de transports, avec la précision qu'il concerne aussi les situations de violences.
- Dans une optique de prévention, une communication pérenne contre le sexisme doit être mise en place à travers des stickers, affiches ou messages audios, à l'image de ce qui se fait contre les vols. Les exemples étrangers réussis (cf. visuels sur l'écran), comme les stickers ou messages audios créés par les associations françaises, montrent que cela est possible à partir de messages courts, explicites et efficaces.
- Afin de faciliter la remontée d'informations par les victimes et les témoins de faits de harcèlement sexiste ou violences sexuelles, et d'instaurer un espace interactif entre les usagères et les entreprises de transports, il est important de prévoir, à l'instar des transports de Washington, des espaces dédiés sur leurs sites internet et leurs réseaux sociaux.
- Nous proposons enfin que soit expérimenté le programme d'arrêts à la demande qui fonctionne au Canada depuis plus de 20 ans sur les réseaux de bus de Toronto, Montréal ou Québec. Cela offre la possibilité de descendre entre deux arrêts après une certaine heure pour se rapprocher de sa destination et limiter le temps de marche seul.e la nuit.

Troisième et dernière Orientation : nous appelons les pouvoirs publics à agir pour mobiliser toute la société, et ce de 3 manières =

- En sensibilisant et en informant toute la chaîne des acteurs : des victimes aux auteurs en passant par les témoins.
- En améliorant l'application de la loi
- Et à plus long terme, et c'est essentiel, en éduquant à des rapports plus égalitaires entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Nous identifions comme prioritaire pour les pouvoirs publics que soient organisée à court terme une campagne nationale de sensibilisation, construite en concertation avec la société civile. Elle doit être à destination :

- ° des victimes : via une information sur leurs droits et moyens d'action
- ° des auteurs : via un rappel de la loi
- ° des témoins : via des messages simples pour venir en aide aux victimes.

Héloïse Duché, vous êtes porte-parole du Collectif Stop Harcèlement de rue et vous allez nous présenter l'une de vos actions de sensibilisation pour les usagère.s des transports en commun, notamment à destination des témoins.

+ *intervention d'Héloïse Duché, depuis la salle, porte-parole du Collectif stop harcèlement de rue*

Merci à vous pour cet exemple de sensibilisation importante, faite sur le ton de l'humour, mais qui montre la richesse de la mobilisation de la société civile, mobilisation que nous voulons soutenir et, d'une certaine manière promouvoir. C'est pourquoi, nous proposons notamment l'organisation d'un concours national pour sélectionner les meilleures productions qui pourront servir ensuite de base à la campagne nationale.

Je laisse la parole à deux associations qui ont, en plus du Collectif Stop Harcèlement de rue, également participé à notre réflexion et à nourrir cet Avis :

- l'association Mémoire traumatique et victimologie, représentée par Laure Salmona, auteure du rapport d'enquête : [Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte](#), a également piloté la campagne STOP AU DENI dans le cadre duquel vous une pétition a été initiée en mars 2014 contre les violences sexuelles dans les transports en commun : Pouvez-vous nous en dire davantage Laure SALMONA ? ;
- et enfin, nous donnons la parole à l'association Osez le féminisme !, membre du HCEfh, représentée aujourd'hui par Rima Achtouk, coordinatrice de la campagne [#TakeBackTheMetro](#). Cette campagne se poursuit par des actions régulières, est-ce bien cela ? et comment recevez-vous l'Avis du HCEfh ?

+ *intervention de Laure Salmona, depuis la salle*

+ *intervention de Rima Achtouk, depuis la salle*

Nous le voyons bien, nous pouvons agir aujourd'hui très concrètement contre ce phénomène. Les interventions des associations comme le Plan national d'action proposé par le HCEfh le montrent.

Pour la remise officielle de l'Avis à Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, je laisse maintenant la parole à la présidente du Haut Conseil, Danielle Bousquet.

Danielle BOUSQUET, Présidente du HCEfh

Merci Ernestine et Elisabeth pour cette présentation.

Au niveau des recommandations, nous le voyons, cela concerne un champ large d'acteurs, y compris les collectivités territoriales.

Les régions sont parmi les principales autorités organisatrices des transports. Elles ont à la responsabilité des TER aux quatre coins de la France, ou des RER en Ile-de-France. A 8 mois des élections régionales, je lance donc un appel solennel aux candidats et candidates :

saisissez-vous de notre Avis et engagez-vous à agir si vous êtes élu.e.s contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports. 3 engagements peuvent être pris :

- lancer une campagne de sensibilisation dans les TER ;
- mettre en place un comité d'usagers et d'usagères, et des transports exploratoires ;
- signer la future charte contre les publicités sexistes et dégradantes pour l'image des femmes.

C'est avec honneur et confiance Madame la Ministre que je vous remets cet Avis au nom du Haut Conseil à l'Égalité. 1^{er} travail institutionnel du genre, nous avons bon espoir qu'il marque le début d'une politique publique ambitieuse pour dire non au sexisme dans les transports sur toute la ligne !